



Faits marquants Secteur des Assurances

2^{ème} semestre 2019

1- Projets réglementaires

Circulaire générale de l'ACAPS :

Publication au BO de la circulaire générale de l'ACAPS en date du 16 mai 2019. Les principaux changements apportés par cette circulaire concernent essentiellement les dispositions et ou domaines suivants :

- Opérations de changement d'actionnariat
- Provisions techniques : opérations d'assurances & opérations de réassurance
- Tenue d'un manuel relatif à la gestion des dossiers sinistres : règlement et provision
- Placements
- Primes ou cotisations impayées
- Rapport de solvabilité
- Opérations de cession en réassurance
- Etats et documents à produire par les entreprises d'assurances et de réassurance.

SBR

Pilier II

- Communication par l'ACAPS d'une nouvelle version du document portant sur le pilier II du projet SBR dédié aux organes de gouvernance incluant les remarques formulées par le secteur.

Takaful

Vote par la commission des finances de la deuxième chambre de la loi 87-18 modifiant et complétant la loi 17-99 relative au code des assurances et introduisant l'assurance Takaful.

Discussion entre le secteur et l'ACAPS d'une nouvelle version des conditions générales types de certains contrats d'assurances Takaful (décès, multirisque bâtiments et Investissement).

Validation en cours par le CSO des projets de textes réglementaires (arrêté, circulaire) élaborés par l'ACAPS et discutés avec le secteur en 2019.

Mise en place d'un schéma comptable spécifique aux entreprises d'assurances Takaful.



Evénement catastrophiques :

▪ Déploiement de la loi sur les Evénements Catastrophiques

Publication au BO du décret n°2-18-785 pris pour l'application de la loi n° 110-14 instituant le régime de couverture des conséquences d'événements catastrophiques, et de l'arrêté n° 900-19 fixant le modèle du registre de recensement des victimes d'événements catastrophiques et les modalités de leur inscription

Nomination par Sa Majesté le Roi du Directeur du Fonds de Solidarité des Evénements Catastrophiques (FSEC) qui vient couronner le processus de mise en place du dispositif, notamment sur les interactions qui devront exister entre l'agrégateur et le Fonds pour éviter les doubles indemnisations mais aussi pour mutualiser les actions au niveau du pilotage du régime.

Validation du schéma final du régime par le Ministre de l'économie et des Finance et signature de la garantie de l'état entre le Ministère de l'Economie et des Finances, le FSEC, la SCR et la CAT.

Entrée en vigueur du dispositif de couverture le 31 décembre 2019.

Assurance Inclusive

Dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic national pour le développement de l'assurance inclusive au Maroc, la FMSAR, l'ACAPS, le Ministère de l'Economie et des Finances, la GIZ (Coopération Internationale Allemande) et la CNRA se sont associés pour mener une étude qui vise la promotion de l'inclusion financière en assurance en tant que vecteur du développement durable.

Le cabinet international sélectionné pour mener cette étude a présenté son rapport définitif en août 2019. Les résultats présentent les caractéristiques du marché de l'assurance, ses différentes cibles, ses limites ainsi que les principales modifications à apporter pour répondre aux besoins des populations identifiées.

FATCA

Mise en œuvre de la loi FATCA par les compagnies d'assurances pratiquant les opérations d'assurance vie et capitalisation. Accompagnement par un cabinet spécialisé pour apporter un éclairage sur les obligations et contraintes imposées par cette réglementation.



Dispositif de lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme :

Echange avec l'ACAPS au sujet de la mise en place d'une nouvelle feuille de route de cadrage avec la stratégie nationale de lutte anti-blanchiment.

Publication de la circulaire du Président de l'ACAPS relative aux obligations de vigilance et de veille interne incombant aux entreprises d'assurances et de réassurance et aux intermédiaires.

Organisation d'un Workshop LBC en faveur des Responsables Conformité des entreprises d'assurances et de réassurance.

Dispositif d'homologation produit :

Finalisation des discussions en cours avec l'ACAPS concernant le projet d'instruction pour la mise en œuvre de l'article 247 de la loi n° 17-99 portant code des assurances et qui définit de nouvelles règles pour l'homologation des contrats d'assurance.

2- Projets techniques

Assurance santé :

Lancement par la FMSAR d'une réflexion stratégique sur les dysfonctionnements et problèmes liés à l'assurance santé et sur les pratiques qui fragilisent cette branche et aggravent sa sinistralité.

Convention CNSS- subrogation :

Lancement d'une réflexion pour la mise en place d'un partenariat avec la CNSS portant notamment sur un dispositif simplifié pour gérer la subrogation.

Accident travail :

Approbation des modèles des certificats médicaux prévus par la loi sur les Accidents de Travail.

Dématérialisation de l'attestation automobile

Lancement d'un chantier ACAPS-FMSAR sur la dématérialisation de l'attestation automobile et sur la mise en place d'une base de données centralisée (production et sinistres) en temps réel.

Le projet est en phase d'étude.



Nouvelle CID :

Signature d'une nouvelle convention d'indemnisation directe (CID) avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2019 ; Principales évolutions :

- Abandon des recours forfaitaires pour les sinistres survenus à partir du 1er janvier 2019.
- Amélioration de la procédure de l'expertise contradictoire.
- Seuil maximum de l'expertise facultative fixée à 1500 MAD avec photos avant et après réparation.

Fraude à l'assurance auto :

Lancement de plusieurs projets visant à lutter contre la fraude à l'Assurance particulièrement en assurance automobile :

- Mise en place d'un extranet de partage des informations (données et photos) permettant l'identification des déclarations multiples d'un sinistre.
- Mise en place depuis mai 2019 de plusieurs web services qui informent d'une façon automatique les compagnies sur l'historique des sinistres d'un véhicule.
- Dépôt de plaintes collectives contre des fraudeurs récidivistes.
- Acquisition d'un logiciel d'analyse des données pour la détection des cas de fraudes.

Barème de vétusté

Intégration d'un barème de vétusté convenu entre l'ensemble des assureurs au niveau des contrats d'assurance automobile et au niveau de la nouvelle convention CID. Le but étant d'uniformiser les pratiques pour une meilleure transparence vis-à-vis des clients.

Maritime

- Gestion de la contribution définitive à l'avarie commune d'un navire qui a fait l'objet d'un incendie le 01 Mai 2015.
- Gestion d'un très grand dossier en vue d'un éventuel recours. Il s'agit d'une perte totale d'un navire dans une zone internationale de navigation à la suite d'un incendie.

3- Education Financière - Formation professionnelle

- Mars/Avril 2019 : Participation du Secteur dans l'organisation des Journées de la Finance pour les Enfants et les Jeunes (Global Money Week 2019).
- Mars 2019 : Lancement de la deuxième promotion de la licence professionnelle « Gestion et Conseil en Assurances » en présence des équipes UIR et FMSAR.



- Avril/Mai 2019 : Affectation/Placement en entreprises de quelques stagiaires issus de la formation en alternance (BAC+5 Management de l'Assurance) dans le cadre d'une convention signée entre la FMSAR et l'ESCA (en partenariat avec l'ESA Paris)
- Novembre 2019 : Lancement de la nouvelle promotion (BAC+5 Management de l'Assurance) sous son nouveau format (formation en une année les Week-end) dans le cadre d'une convention signée entre la FMSAR et l'ESCA (en partenariat avec l'ESA Paris)
- Décembre 2019 : Cérémonie de remise des diplômes de la première promotion de la licence professionnelle « Gestion et Conseil en Assurances » en présence des équipes UIR et FMSAR



4- Point sur les événements professionnels

Rendez-vous de Casablanca de l'Assurance – Edition 2019 :

- Organisation de la 6^{ème} édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance sous le thème : « **Les nouvelles frontières de l'assurance** ». Cet événement professionnel s'est tenu sous le haut patronage de Sa Majesté Le Roi les 03 et 04 Avril 2019 et a accueilli le Mali comme pays à l'honneur.
- Ont participé à ce Rendez-vous 1100 participants de 41 nationalités dont 24 pays africains.

5- Point sur la Coopération Internationale

La FMSAR a représenté le Maroc dans différentes manifestations internationales, à savoir :

- **Signature d'une convention de coopération technique avec le marché Malien.**
 - Date : 03 avril 2019
- **Poursuite de l'accompagnement technique du marché Tunisien de l'assurance pour le déploiement d'un dispositif de type CRM automobile.**
- **Echange avec le marché ivoirien dans le cadre de la convention de coopération signée entre nos deux marchés.**
 - Date : 01 avril 2019
 - Sujet : Présentation à la Direction Générale de l'association ivoirienne de notre gouvernance et de notre mode opératoire.
 - La FMSAR est associée à la réflexion visant la mise en place d'une convention d'indemnisation directe automobile sur le marché Ivoirien de l'assurance.
- **Organisation des Travaux de l'Organisation Internationale de la Francophonie – Casablanca :**
 - Date : du 28 mars au 02 avril 2019.
 - Sujet : Manifestations de l'AIEFFA 2019.
- **Participation et sponsoring des journées AGREPI Maroc - Casablanca**
 - Date : le 24 et 25 avril 2019
 - Thème : 20 ans de gestion des risques : Capitalisation et perspectives.
- **Participation aux Rencontres de l'Assurance Takaful – Casablanca :**



- Date : 25 juin 2019
- **Participation à la conférence de AIDA World (Association Internationale du Droit en Assurance) - Marrakech**
 - Date : 24 et 25 avril 2019
 - Thème : Catastrophic Events & Insurance
- **Participation à la conférence de lancement des Organismes de Placement Collectif Immobilier au Maroc :**
 - Date : 11 juin 2019
- **Participation à l'Assemblée Générale et au Comité Exécutif de la Global Federation of Insurance Associations :**
 - Date : 22 et 23 mai 2019
- **Participation à l'Assemblée Générale et au Comité Exécutif de l'Organisation des Assurances Africaine :**
 - Date: Du 09 au 11 juin 2019
- **Participation à la conférence annuelle de l'International Union of Marine Insurance (IUMI).**
 - Date : du 15 au 18 septembre 2019